Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Décembre 1899. No. 4.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.00

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne..... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront inserées au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, No. 11, Rue du Pont Louis-Philippe (près l'Hôtel de Ville) Paris, qui a seule le Monopole et la responsabilité exclusive des annonces.



LE MANITOBA

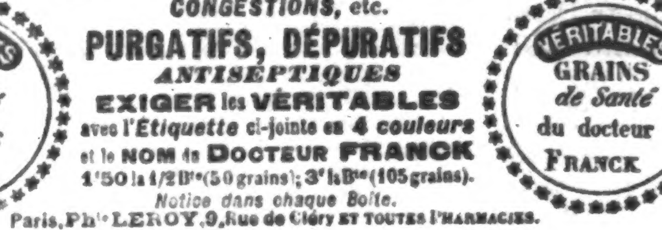
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

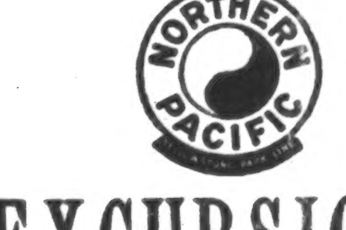
JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.





A NOS LECTEURS

Ainsi que nous l'avons annoncé récemment, nous donnons, cette année encore, des primes à ceux qui paieront un an d'avance leur abonnement au MANITOBA, avec les arrérages, s'il y en a. Un grand nombre de nos abonnés n'ont pu s'empêcher de nous écrire l'an dernier pour nous dire combien ils appréciaient nos primes. Nous avons raison de croire que tous seront satisfaits de celles que nous nous proposons de donner.

Notre feuilleton, "Fille Adoptive" a, dit-on, un grand succès auprès des lecteurs et lectrices; il sera bientôt fini. Dans deux ou trois semaines nous commencerons la publication d'un feuilleton de grand intérêt, en même temps que d'une irréprochable moralité.

Le moment est donc très propice pour s'abonner au MANITOBA.

INCENDIES

Vendredi matin, vers les deux heures et demie les flammes détruisaient la magnifique résidence de M. S. A. D. Bertrand et les dépendances. Malgré la nuit, un grand nombre de personnes se portèrent rapidement sur le lieu du sinistre et furent assez heureux pour contribuer puissamment à sauver la plus considérable partie de l'ameublement, des argenteries et des garde-robes. Tous ont été admirables de dévouement et d'habileté dans la manière de combattre ce feu qui aurait pu emb raser tout le quartier.

Cette fois encore, comme il y a trois semaines, on a dû réquérir le service de la brigade de Winnipeg, celle-ci, une fois installée, a fait un excellent ouvrages, et a pu maitrîser l'incendie. Malheureusement l'installation a été tardive.

Ce sinistre événement, survenant à la suite de deux autres de même nature et à des dates si rapprochées à provoqué de graves réflexions sur l'absence de tout moyen de protection contre le feu dans notre ville. Nous croyons être l'interprète de tous en demandant au conseil de ville de faire quelque chose pour la sécurité des propriétés. Il ne nous appartient pas de déterminer jusqu'où pourraient aller ces mesures de protection. Nos édiles savent mieux que nous ce que l'état des finances municipales permet de faire, mais ils peuvent être assurés de la sympathie du plus grand nombre dans toute initiative prudente et efficace qu'ils prendront à ce sujet.

Songeons que les malheurs qui ont atteint quelques-uns de nos concitoyens peuvent nous atteindre nous-mêmes demain.

Songeons que nous avons ici des édifices publics de la plus grande importance et qu'un blâme sévère nous serait jeté si l'un ou l'autre de ces édifices devenait la proie des flammes faute par notre ville de posséder quelque moyens efficaces de les protéger.

Maintenant, comment le feu a-t-il pris chez M. S. A. D. Bertrand? Est-ce l'oeuvre d'un incendiaire? Est-ce le résultat d'un accident? Jusqu'à présent, on l'ignore. Mais en face même de cet inconnu, c'est pour le moins une criminelle étourderie de la part de celui qui, le premier, a semé la rumeur que cette incendie était l'oeuvre des conservateurs. Le "Free Press" n'a pas manqué de recueillir cette sottise et de la jeter aux quatre vents de la publicité. Nous protestons contre cette conduite de la feuille de Winnipeg.

Si réellement cet incendie, et celui de la veille, ont été allumés de propos délibéré, pour raison politique ou autre, ce sont des crimes atroces. Si jamais on découvrait des coupables, on devrait leur infliger un châtiment exemplaire. Mais pour le bon renom de Saint-Boniface même, si l'on veut accuser, que l'on précise. Si l'on ne peut pas préciser qu'on se taise. On n'a pas le droit de lancer ainsi dans le public d'odieuses insinuations qui peuvent retomber sur tout un groupe de population respectable et atteindre même la réputation de notre ville. Dieu merci! nous ne croyons pas qu'il y ait, à Saint-Boniface, ni dans un parti ni dans l'autre, des individus capables d'exercer une pareille vengeance politique.

POUR UNE BIBLIOTHEQUE A ST BONIFACE

Nous lisons dans la "Presse" de Montréal :

L'archevêque de St Boniface, qui fait, là-bas, au Manitoba et au Nord-Ouest, une œuvre religieuse et patriotique tout à la fois, a manifesté le désir de doter St-Boniface d'une bibliothèque nationale, aussi complète que possible. Sa Grandeur compte sur la sympathie de ses compatriotes pour mener à bonne fin cette oeuvre importante.

Or, il nous semble qu'un grand nombre de familles canadiennes pourraient facilement aller au secours du zélé prélat, en mettant à sa disposition les colections déjà anciennes, les vieux "livres canadiens," qui reposent sous la poussière, dans un coin oublié. Et de plus, les auteurs canadiens ou leurs éditeurs feraient un acte patriotisme, s'ils avaient la complaisance d'envoyer un exemplaire de leurs ouvrages au répresentant et au champion de la nationalité canadienne-française dans l'Ouest canadien.

Ces ouvrages peuvent être envoyés chez le Révds Pères Oblats, rue Visitation, Montréal, ou à St Boniface, à l'adresse de Mgr Langevin, archevêque de St Boniface, Manitoba.

On voit que cette oeuvre n'intervient, en rien dans celle de Sa Grandeur Mgr Bruchési, pour l'Université Laval.

Nos confrères de la presse seraient bien aimables de porter à leurs lecteurs ce voeu de Monseigneur Langevin.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Sa Grandeur Mgr Langevin est de retour de l'est.

La bénédiction des nouvelles cloches de l'église de l'Immaculée Conception, à Winnipeg, a eu lieu mardi dernier. C'est Mgr Ritchot qui a présidé à cette imposante cérémonie. Les parrains et les marraines, ainsi que la foule des fidèles ont fait des généreuses offrandes. Ces cloches au nombre de trois sont d'argent. Elles ont sonné pour la première fois le 7 déc, au soir, à l'Angelus et elles ont sonné l'Immaculée Conception, la fête patronale de l'église. Ces trois cloches réunies forment un très beau carillon.

Comme bien la fête patronale a été célébrée avec éclat à cette église. Le R. P. Blain S. J. y a donné le sermon à la grand'messe.

Le 8 au soir, à 5½, réception solennelle de nouveaux membres de la congrégation de la Sainte-Vierge, au collège de Saint-Boniface. C'est le R. P. Couture, Directeur de la congrégation, qui à procédé à cette cérémenie. Outre le personnel du collège, étaient présents, les membres du clergé, un bon nombre de citoyens de la ville et beaucoup d'anciens congréganistes en général. Le T. R. M. Dugas avait été invité à donner le sermon; il s'est acquitté de sa tâche avec honneur. Il a ensuite officié à la bénédiction du Très Saint Sacrement, assisté de MM. l'abbé Béliveau et Gravel. La musique a été très belle.

A la cathédrale, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, la grand'messe a été célébrée par M. l'abbé Rousseau, assisté comme diacre par le R. M. Gravel et comme sous-diacre, par le R. P. Carrière S. J. Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Béliveau.

Sa Grandeur Mgr Langevin a donné l'autre jour devant une société d'élite dans la grande salle des promotions de l'université Laval, à Montréal, une conférence sur le Manitoba et le Nord-Ouest. L'auditoire était nombreux.

Au premier rang, avaient pris place Sa Grandeur Mgr Bruchésie, Nos Seigneurs les évêques Bégin, de Québec et Duhamel, d'Ottawa, et Mgr Racicot. A leur droite, on voyait Son Honneur le lieutenant gouverneur Jetté, M. le consul de France, A. Kleczkowski, et plusieurs autres personnages éminents. Les journaux de l'est nous disent que cette conférence a eu un succès marqué.

Deux élections partielles auront lieu demain et après-demain à Gimli et Dauphin. On croit que l'opposition l'emportera.



Le Manitoba.

Mercredi, 13 Decembre 1899

Après Les Elections

La lutte électorale, depuis longtemps attendue, vient de finir. Déjà c'est une chose du passé.

Le choc a été vif, plein d'entrain, et des deux côtés, il y a eu des blessés et des morts. Beaucoup de députés formant partie de l'ancienne législature sont disparus. Deux ministres entreautres—MM. Cameron et Watson—sont restés sur le carreau.

Mais au dessus des résultats individuels, il y a le résultat général, que toute la confédération connait déjà: le gouvernement Greenway est battu: sa résignation prochaine s'impose. Le chef du gouvernement lui-même, M. Greenway, n'a échappé à la défaite que grâce à l'opération prudente à laquelle il s'est livré à la dernière session: il a retranché de son comté les parties faibles pour les rejeter dans les comtés voisins. Malgré cet émondage, sa majorité est restée en deçà des proportions qu'il croyait s'être assurées.

Ce gouvernement Greenway, qui sera stigmatisé par l'histoire comme une administration néfaste, perfide et violente, est donc défait.

Si les considérations de parti seules nous animaient, notre satisfaction serait complète.

Un gouvernement qui a semé tant de ruines parmi nous, qui n'a cessé de tenir la province dans un état d'ébullition contraire aux intérêts généraux de la population, dont l'administration s'est, par ailleurs, signalée par son incompétence et sa monumentale corruption, ne peut laisser de regrets.

Il nous faut bien cependant noter l'un des aspects très sérieux et très lamentable du résultat de cette bataille électorale.

Soyons bref.

Le groupe catholique et français de cette province était, il y a près de dix ans, dépouillé, par les manoeuvres les plus perfides et au mépris de la constitution, des droits les plus sacrés. L'éducation de ses enfants lui était enlevée. Depuis, rien dans la conduite du gouvernement ni dans les paroles des ministres, n'est venu indiquer la moindre récipiscence de leur part. Au contraire, ils ont continué de recourir à la perfidie. Ils ont manifesté leur intention de nous tenir assujettis à leur inique loi. Cette intention a trouvé son expression, claire, énergique, impudente et, pour nous, désespérante, dans les paroles suivantes du premier ministre, s'adressant à ses électeurs:

" Nous avons réussi à maintenir notre système scolaire, et ce système sera maintenu aussi longtemps que je conserverai la confiance des électeurs."

Pareil défi, pareille insolence ajoutés aux dix années de tyrannie exercée contre nous, ne méritaient-ils pas un châtiment?

Même ceux qui ne nourrissaient pas une extrême confiance dans les successeurs probables de ce gouvernement, ne devaient-ils pas répondre à cette provocation nouvelle par un acte éclatant de réprobation?

En tous cas, qu'avions-nous à y perdre?

Néanmoins, c'est le contraire qui s'est produit.

Pendant que le reste de la province se levait pour infliger une défaite significative à M. Greenway, les trois circonscriptions électorales, plus spécialement reconnues comme des régions françaises et catholiques, ont élu les candidats de M. Greenway, nous plaçant ainsi, avouons-le, dans un état d'humiliation et de faiblesse indicibles vis-à-vis de la majorité.

Ce pendant aux élections de 1896 n'est pas fait pour nous assurer les sympathies des vainqueurs d'aujourd'hui.

Ce serait un suicide si, par ailleurs, nous n'avions quelques raison d'espérer en la justice future.

Ce serait la fin de la lutte si le sentiment du devoir ne devait tout dominer.

Ce serait le coup de grâce à tout ce qui pouvait nous rester de confiance en notre cause si nous ne savions que Dieu est le maître des hommes et des événements.

Dans quelques années, alors qu'il sera possible d'écrire sans passion et sans égarement l'histoire de ces luttes, le résultat électoral paraîtra invraisemblable, tant il est contre nature. On se demandera dans quel désarroi était donc tombée l'opinion publique et par quelles causes elle y avait été amenée.

Ces causes sont multiples. Les unes sont graves; d'autres n'existent qu'à la surface.

Ce n'est pas le temps, croyons-nous, d'appuyer. Nous risquerions de tomber dans les récriminations. Or, récriminer ne mène à rien.

On peut trouver des atténuations à ce déplorable résultat. Notre collaborateur qui signe "Boniface" en donne quelques-unes.

Il n'en est pas moins vrai de dire que si tous les catholiques s'étaient unis comme un seul homme pour la revendication de leurs droits et pour donner à M. Greenway le châtiment qu'il mérite de notre part, les incidents que mentionne notre collaborateur n'auraient eu aucun effet sur le résultat de l'élection, laquelle, dans chaque cas, aurait tourné contre notre persécuteur.

Il n'en est pas moins vrai de dire également que ce qui frappe le plus, c'est le vote de confiance donné par les catholiques dans les trois circonscriptions où ils peuvent, par leur union, contrôler l'élection.

C'est en effet ce qui frappe adversaires et amis, et ils ne se font pas faute de nous le dire. On ne se gêne point de nous signaler quelle mauvaise grâce nous aurons à nous présenter devant le nouveau gouvernement pour lui demander justice, après avoir si inconsidérément appuyé notre ennemi.

On va même plus loin. On a déjà commencé à nous dire que le résultat de l'élection démontre que les catholiques approuvent le règlement de la question scolaire tel qu'effectué en 1896; qu'ils sont satisfaits de leur position, et que, par conséquent, la question est bien morte, cette fois.

Quoique l'on dise et quoique l'on fasse, c'est un raisonnement plausible, à ne regarder que les faits.

Mais le droit est au-dessus des faits. La question scolaire n'est pas morte, et bien qu'affaiblie outre mesure par ce résultat électoral, notre devoir sera de continuer à réclamer.

Au Lendemain de la Bataille

Greenway est renversé!

Qui aurait pu croire cet événement possible il y a quatre ans, alors que les élections générales ne laissaient que six députés à l'opposition sur les quarante de la législature?

Et pourtant c'est fait: la puissance de Greenway n'est plus! Il a fini son règne le farouche potentat qui pendant douze ans fomenta la guerre religieuse parmi ses concitoyens et agita tout le Dominion par de brutales audaces.

Nous ne dissimulerons pas le soupir de soulagement qui s'est échappé de notre poitrine quand nous avons vu notre ennemi mortel réduit à l'impuissance, incapable de nous atteindre davantage. La minorité française a vu tomber son oppresseur. Dieu soit béni!

Malheureusement M. Greenway a obtenu des majorités où il pouvait raisonnablement le moins en espérer: nous voulons parler des comtés de Saint-Boniface, de LaVérandrye et de Carillon, lesquels ont élu des candidats libéraux.

A première vue, ce résultat est stupéfiant. Toutes choses examinées, on en revient un peu.

Quelques jours avant les élections, un journal libéral disait que le candidat du gouvernement dans Saint-Boniface avait l'appui d'un "grand nombre de conservateurs," qui ne voulaient pas voter pour l'ancien député de Saint-Boniface. Le journal avait raison; un grand nombre de conservateurs ont fait de l'élection une question d'hommes. Mais le comté de Saint-Boniface est certainement contre M. Greenway, et les libéraux eux-mêmes ont admis, le 7 au soir, que si la lutte s'était faite dans les conditions dans lesquelles on avait espéré d'abord qu'elle se ferait, le candidat ministériel eût été défait. Que demain on donne à la division électorale de Saint-Boniface l'opportunité de se prononcer entre le candidat élu et un candidat accepté par "tous" les adversaires de Greenway, la victoire sera contre Greenway. La très faible majorité—28 seulement—du candidat ministériel, dans les circonstances, et avec la corruption effroyable qui s'est faite, en est une preuve certaine.

Carillon est un comté de nom français; il comporte cependant un très grand nombre de Mennonites. Le candidat de l'opposition avait une bonne majorité parmi les électeurs d'origine française, et c'est le vote mennonite qui l'a écrasé par une majorité de 116 donnée au candidat libéral. Voilà qui explique bien des choses.

Le candidat libéral l'emporte aussi à LaVérandrye. Là se trouve également un groupe considérable d'électeurs étrangers à nos convictions. Ceux-ci se sont montrés hostiles au candidat qui avait toujours défendu nos droits. Parmi ces étrangers se trouvent encore les Mennonites; ce sont eux qui ont fait pencher la balance du mauvais côté.

Mais il ne faut pas juger de l'attitude des catholiques par le résultat de ces trois élections seules.

A Winnipeg et dans diverses autres parties de la province, il y a aussi des catholiques.

Dans Morris, dans Woodlands, dans Avondale, dans Lorne et ailleurs, ils possèdent des groupes importants. Or, d'après les renseignements que nous obtenons, les catholiques ont exercé dans ces endroits une influence prépondérante en faveur des candidats opposés à M. Greenway.

A tout prendre, donc, les choses ne sont pas aussi tristes qu'elles le paraissent.

Maintenant, nous nous trouvons en présence d'un nouvel état de choses. Un nouveau gouvernement sera bientôt formé. Nous croyons qu'il sera plus habile et plus honnête que le gouvernement Greenway. Il aura notre appui sincère et désintéressé aussi longtemps qu'il agira dans les meilleurs intérêts de la province.

Que fera M. Macdonald pour le redressement des injustices dont nous avons été les victimes de la part de M Greenway? Nous espérons beaucoup de lui. Personnellement, Hugh John Macdonald est un homme à vues larges; c'est un caractère généreux, exempt de fanatisme. Il a devant lui une question importante, qui peut le placer au rang des meilleurs serviteurs du pays. Nous le savons bien intentionné; s'il est réellement un politique supérieur, la question scolaire s'offre à lui pour le grandir. Qu'il observe l'histoire de Sir John, son illustre père. Si le vieux chef a laissé derrière lui une renommée si solide, c'est qu'il fut plus qu'un meneur d'hommes; car, combien de personnages ont traversé la foule en faisant du bruit et dont le nom aujourd'hui ne jette plus d'éclat. Sir John comprenait à merveille la délicatesse de l'organisme de notre système gouvernemental; il comprenait que la constitution doit être regardée par les maîtres du pouvoir comme une chose intangible et sacrée; qu'à ce prix seul existeraient la paix et l'harmonie entre toutes les classes de citoyens. Sir John a pu commettre des erreurs d'administration, mais il n'a jamais porté atteinte et n'a jamais laissé porter atteinte à nos institutions politiques. C'est le secret du prestige incomparable qui s'attachera de plus en plus à sa mémoire.

Aujourd'hui, son fils, renversant des ennemis puissants, faisant la première brèche aux remparts de la forteresse libérale du Dominion, va se trouver pour la première fois à la tête d'un gouvernement. Il a devant lui une question importante, la question des écoles; pour lui c'est une question constitutionnelle. Qu'il redresse la constitution méprisée par ses prédécesseurs, et sa fortune politique est faite. Il aura pour lui tous les bons citoyens; il s'attirera la confiance de tous les catholiques du Canada, et les provinces anglaises seront heureuses de voir disparaître une cause de conflit dont elles sont à raison fatiguées.

M. Hugh John Macdonald peut se faire sa propre destinée avec la question scolaire, qu'il devra nécessairement aborder Encore une fois nous espérons en sa clairvoyance politique et dans son esprit de justice.

BONIFACE.

25ÈME ANNIVERSAIRE

Demain, les RR. SS. de Jésus-Marie célébreront le 25ème anniversaire de leur arrivée au Manitoba. C'est dire que cette communauté a déjà rendu des services sérieux à l'ouest canadien. A l'occasion de cet anniversaire nous présentons nos respectueuses félicitations aux dignes religieuses.

Elles verront, en de mémorables fêtes, leurs anciennes élèves venir visiter leur "Alma Mater"; puissent-elles, au milieu de ce concert où chanteront à la fois la reconnaissance et l'affection, oublier les inévitables sacrifices inhérents à toute oeuvre sainte et puiser de nouvelles forces pour l'avenir.

Nous apprenons avec regret la mort de l'épouse de M. Vermette, de Saint-Norbert. Nos sincères condoléances.

LE RESULTAT

Comtés.	Ministériels.	Opposition.
Avondale		James Argue—77
Beautiful Plains	R. C. Ennis—91	
Birtle	C. J. Mickle—150	
Brandon City		S. W. McInnis—8
Carillon	Martin Jerome—96	
Cypress		Geo. Steele—100
Deloraine	C. A. Young—110	
Emerson		D. H. McFadden—112
Kildonan and St. Andrew's		Dr. O. I. Grain—250
Killarney		Geo. Lawrence—140
Lakeside	Jas. McKenzie—15	
Lansdowne	T. C. Norris—46	
La Verandrye	W. Lagimodiere—86	
Lorne	Jas. Riddell—90	
Manitou		Robt. Rodgers—60
Minnedosa	R. H. Myers—214	
Morden		H. Ruddell—24
Morris		C. H. Campbell—150
Mountain	Thomas Greenway—82	
Norfolk		Robt. F. Lyons—50
North Brandon		T. E. Greenwood—17
Portage la Prairie		Wm. Garland—113
Rhineland	V. Winkler—118	
Rockwood		Isaac Riley
Rosenfeldt		Wm. Hespeler—8
Russell		H. A. Mullins—22
St. Boniface	S. A. D, Bertrand—28	
Saskatchewan		Wm. Ferguson—11
Souris		A. E. Thompson—8
South Brandon	F. O. Fowler—67	
Springfield	Thos. H. Smith—38	
Turtle Mountain		Jas. Johnson—54
Virden		Jas Simpson
Westbourne	T. L. Morton—150	
Woodlands		R. P. Roblin—158
Winnipeg, South		H. J. Macdonald—60
Winnipeg, North		Dr. Neilson—240
Winnipeg, Centre	Col. McMillan—115	

Sommaire—Opposition, 22; Libéraux, 16.

FEU M. BENJAMIN NEAULT

La paroisse de Sainte-Rose du Lac vient de perdre l'un de ses plus respectables citoyens. Samedi soir, 25 novembre, M. Benjamin Neault rendait son âme à Dieu, après une courte maladie supportée avec toute la résignation chrétienne.

Catholique sincère et fervent, la mort ne l'a point pris au dépourvu, car à peine eut-il compris la gravité de son mal qu'il demanda, lui-même, et reçut le saint viatique et l'extrême onction en présence de toute sa famille.

M. Benjamin Neault était canadien, petit-fils par sa mère de la première canadienne venue au Manitoba, Mde Lagimodière.

Toujours prêt à rendre service ou à donner un bon conseil, M. Benjamin Neault était aimé et respecté de tous pour son intégrité et sa justice.

De son union avec Isabelle Hamelin, il a eu seize enfants, dont douze sont encore vivants et s'efforcent de marcher sur les traces de leur père et de reproduire les vertus dont il leur a donné l'exemple.

Les funérailles ont eu lieu le 27 novembre à l'église de Sainte-Rose. La nombreuse assistance qui entourait sa dépouille mortelle est le plus bel éloge qu'on puisse faire à sa mémoire.

M. Neault était âgé de 68 ans. Nos condoléances les plus sincères à la famille.—Comm.

Le Calendrier de la Puissance du Canada, publié par MM. J. B. Rolland & Fils, de Montréal, vient de paraître. C'est la feuille la plus complète de ce genre, et aussi celle à laquelle chaque famille catholique canadienne-française est accoutumée de réserver une place d'honneur à son foyer. En vente chez tous les marchands, au prix de cinq centins.

—M. Antonin Dubuc, fils de l'Hon juge Dubuc, est revenu samedi dernier de Montréal, ou il a étudié la philosophie chez les Sulpiciens.

M. C. F. Beaudry, de Saint-Boniface, si bien connu dans toute la province, vient d'être nommé agent d'immigration.

Plusieurs jeunes gens sont actuellement occupés à se faire un rond à patiner sur la rue Notre-Dame.

AVIS.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE que la "Canadian Bankers' Association" fera application au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte incorporant la dite association, dans le but de promouvoir généralement les intérêts et l'efficacité des Banques et des officiers des Banques, ainsi que l'education et la formation pratique de ceux qui se disposent à prendre de l'emploi dans les Banques, et pour les dites fins, prendre entr'autres mesures, des arrangements pour des conférences, discussions, concours de compositions et examens en rapport avec le droit commercial et sur les operations des Banques, et pour acquérir, publier et exploiter le Journal de l'Association des Banquiers Canadiens, et pour faciliter, par l'établissement de bureaux de remises ou autrement, l'ajustement et le règlement des balances de Banques.

Z. A. LASH,
Conseil pour la dite Association.

Daté ce 14 novembre 1899.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada, à la prochaine session du dit parlement, pour un Acte d'incorporation d'un corps religieux qui prendra le nom et sera connu comme "The Holiness Movement (or Church)", et pour autoriser telle corporation à tenir des réunions, et à adopter, faire ou rappeler des constitutions, ou à faire des règlements pour mettre en vigueur la discipline dans la dite église et pour donner à la dite corporation le pouvoir d'acquérir, de recevoir et d'accepter des transports de terrains, d'argent et d'hypothèques, de garanties ou autres proprietés pouvant être requis pour une chapelle ou des chapelles, pour un collège ou des collèges, pour une école ou des écoles ou pour toutes autres fins éducationnelles ayant quelques rapports avec la dite église, ainsi que dans le but d'établir une maison ou des maisons d'imprimerie et de publication en rapport avec la dite église, et pour accorder à la dite association le pouvoir d'entreprendre et de faire des affaires d'imprimerie et de publication, et de lui donner aussi l'autorité et le pouvoir de doter et de supporter telles chapelles, tels collèges et écoles, tel établissement ou établissements d'imprimerie et de publication, aussi bien qu'un dépôt ou des depôts de livres en rapport avec tel établissement, et aussi d'accepter et de recevoir en son nom corporatif ou autrement la faveur de tout don ou legs par disposition testamentaire ou autrement, et pour conférer à la dite église tous les pouvoirs nécessaires à son objet.

R. A. BRADLEY,
Procureur des requérants.

Daté à Ottawa le 27me jour de novembre A D. 1899. 6–12

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'éléves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0 50 par mois.

LA GUERRE

La guerre se poursuit toujours avec un acharnement incroyable au Transvaal.

Il existe un sentiment de malaise et de crainte non dissimulé chez le peuple anglais. On comprend maintenant le tort qu'on a eu de se jeter dans cette guerre sans y être complètement préparé. Les Boers, encore une fois se battent pour leur existence nationale, et ils se défendent en désespérés. Jusqu'à présent ils ont le dessus. Les dépêches d'hier annonçaient un échec très sérieux subi par les Anglais. Quand le canon cessera-t-il de tonner. Nous l'ignorons et ceux qui dirigent la campagne l'ignorent probablement autant que nous.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

SAINTE-ELISABETH

Une requête signée par tous les paroissiens a été envoyée au maître général des postes, à Ottawa, demandant l'établissement d'un bureau de poste tout près de l'endroit où sera construit notre église; mais M. Martin-Jérôme en a décidé autrement. Il a recommandé d'établir le bureau de poste à une couple de milles plus loin chez un anglais qui en serait le directeur. Puis M. Jérôme a eu l'audace de recomman- ... appelât "Jé-

...

Charky ... conservateur ou le parti ... constitution. Leur voix a été couverte cent fois par les applaudissements accompagnés du perpétuel refrain: A bas Greenway! M. l'avocat Dubuc spécialement a fait un long et vigoureux réquisitoire contre la politique anti-catholique, anti-français et anti-nationale de M. Greenway; chacune de ces propositions était acclamée par le cri s'échappant de toute la foule: A bas Greenway! M. Gelley entreprit de parler encore pour M. Riddell, séparant sa cause de celle de M. Greenway mais les cis: A bas Greenway! A bas les amis de Greenway! lui fermèrent la bouche. Il dut se taire. Dom Benoit, qui assistait à l'assemblée (car on avait répandu le bruit qu'il était favorable à M. Riddell et au parti libéral,) conclut tout ces débats par ces mots: "Nous avons en présence deux partis, le parti Greenway qui veut des langues anglaises dans les bouches anglaises et des langues anglaises dans les bouches françaises; et le parti de la constitution, qui veut des langues anglaises dans les bouches anglaises mais des langues françaises dans les bouches françaises. Vous électeurs de langue française, vous avez à choisir entre le parti qui vous a opprimés et le parti qui vous promet la liberté. La séance se termina par mille cris: A bas Greenway! A bas l'oppresseur!

Si M. Greenway veut apprendre combien il a rendu son parti odieux par sa politique néfaste contre la race française, il peut aller faire un petit voyage à Notre-Dame de Lourdes.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous voyons avec plaisir que la bluette intitulée: "Tristesse, et Sourire" de notre collaborateur "Ave," est reproduite par plusieurs journaux.

—Les élections municipales viennent d'avoir lieu par toute la province Nous publierons la semaine prochaine la liste des nouveaux titulaires aux honneurs municipaux dans nos centres français. Nos correspondants seraient bien aimables s'il voulaient nous renseigner au plus tôt sur leurs localités respectives, et ainsi grossir les listes que nous possédons déjà.

—MM. Côté & Guilbault et M. J. L Collin font rebâtir au coin des avenues Provencher et Taché; on nous informe que ces messieurs chacun dans leur ligne de commerce, auront des assortiments aussi considérables qu'autrefois, M. J. B. Leclerc, du "Bazar" fait en ce moment poser les fondations d'un édifice, sur la rue Dumoulin. Nous félicitons ces hommes d'affaires de leur esprit d'initiative.

—Le "Free Press" annonce gravement, sans doute sur la foi d'un correspondant goguenard, qu'il est mort, dans Saint-Boniface, un chien appartenant à l'un des amis de M. Bertrand. Cette feuille ajoute très sententieusement que c'est un nouveau crime à mettre à la charge des conservateurs. Le "Free Press" a ... depuis quelques mois, de ...

... gulière font un ... pas The Davis & Lawrence Co., Lim.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 12 Déc. 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 23	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Superieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50	à 4 50
Charbon dur	10 0	à 10 00
Charbon mou	4 50	à 4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	5 50	à 6 50

The Canadian Northern Ry. Co.

Prend effet le 15 Oct. 1899.

STATIONS ET JOURS	Dép. Au Sud	Dép. Au Nord	Arr.
...peg—lun, mer et ...			22 15
...peg—Mar, jeu et ...edi		8 00	
...Prairie—lun, mer ...en			20 00
...r, jeu et samedi		10 15	
...tone—Lun mer et ...nedi	18 15		
...r, jeu et sam		12 00	
...hin—Lun, mer et ...n	12 40		
...ar, jeu et sam			18 00
...er et ven à W'pegos		6 45	
...er et ven, de Winipegosis			12 10
...phin à Swan River ...amedi		18 50	
De Swan Rivet—Lun			12 00
W'pegosis Mer et ven	10 00		
Mer et ven			9 00
Swan River—Samedi			24 30
Lundi	6 5		

D. B. HANNA, Surintendant.

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco.
Départ (quotidien) 1.45 p.m.
Arrivée (quotidien) 1.05 p.m.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires
Départ (quotidien ex. dimanche) 4.20 p.m.
Arrivée (quotidien ex. dimanche) 10.25 a.m.

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Embranchement Rivière Souris, Belmont à Elgin
Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi 10.40 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi 4.40 p.m

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul. — H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No. 50

La vérité est qu'elle craignait que Georges ne revint en leur absence et qu'elle n'eût avec lui quelqu'explication conciliante. Gardella devina cette appréhension inavouée et ne fit pas d'objection.

"Attelez pour trois heures et demie ordonna Madame de Noirmont au cocher."

A l'heure dite la voiture stationnait devant le péristyle du château. Georges n'avait pas encore reparu.

"Nous le trouverons à notre retour, pensa la comtesse."

Elle revint à sept heures.

"Mon fils?" demanda Madame de Noirmont au domestique dès que le valet de chambre s'approcha de la portière pour les aider à descendre. Son inquiétude s'était accrue chemin faisant,

"Il n'est pas rentré Madame."

Du coup c'était à ne rien y comprendre. Elle se retourna vers Gardella.

"Es-tu inquiète, toi?

La jeune fille eut un sourire amer.

"Je le suis depuis le déjeûner."

La comtesse tressaillit.

"As-tu des raisons particulières pour t'alarmer?

—Non, pas d'autres que celles que vous avez vous-même, c'est-à-dire l'absence de Georges."

Elle ajouta plus bas:

"Cette absence prolongée m'inquiète à cause de ce qui s'est passé ce matin.

La comtesse eut un second tressaillement Elle n'insista pas pour ne point raconter à la marquise et à Antoinette la scène qui avait eu lieu entre Gardella et Georges. On ne se mit à table qu'à sept heures et demie, et il n'en était pas huit lorsque Madame de Noirmont, dont les inquiétudes croissaient toujours, donna le signal de passer dans le salon. Mademoiselle de Phébade et sa tante ne se cachaient plus de s'alarmer. Leur présence impatientait visiblement la comtesse. Elles le remarquèrent et sortirent pour faire un tour dans le parc.

"Voyons, que penses-tu? s'écria Madame de Noirmont en saisissant les mains de Gardella dès qu'elles fussent seules. Celle-ci se dégagea de l'étreinte de la comtesse et son regard, d'ordinaire si doux, devint dur.

"Je pense que vous avez été coupable de m'obliger à désespérer Georges."

La mère baissa la tête.

"Il le fallait."

Gardella se redressa.

"J'ai bien regret de vous avoir obéi."

Ses larmes la rendaient audacieuse.

Ce fut contre Antoinette que se tourna la colère de la comtesse. La suivant des yeux par la fenêtre dans les allées venues du parc, elle dit, se parlant à elle-même:

"Sans la sotte querelle de cette mijaurée et sans ses exigences, tout ceci n'arriverait pas. En quoi Gardella la gênait-elle, Elle oubliait qu'elle-même avait encouragé les exigences d'Antoinette. A dix heures du soir Georges n'était pas rentré. Du coup la comtesse s'affola. Elle envoya les domestiques chercher des informations dans les plus proches villages, pendant qu'el le dépêchait l'un deux à la ville chez des personnes où le comte allait quelque fois,

La femme de chambre elle même se mit en campagne et ce fut elle qui en apprit le plus sur le sort du jeune homme. Comme elle descendait une pente, en dehors du parc qui longait le mur de la propriété, elle croisa un paysan qui la salua gauchement, Elle l'arrêta.

"Vous êtes du pays?" lui demanda-t-elle.

Sur sa réponse affirmative elle ajouta:

"N'avez vous pas vu M. le comte dans la journée, mon brave homme?

—Pardine, oui, je l'ai vu plutôt deux fois qu'une.

—Où donc?

—Endormi dans son parc au bord de l'eau.

—Endormi!

—Et d'un fameux somme; j'ai passé à trois heures, il dormait, j'ai repassé à sept heures il dormait encore, sans avoir changé de position.

—Et vous n'avez rien dit!

—Qu'est-ce que j'avais à dire? il dormait dans sa propriété et il aurait dormi ailleurs que je n'aurais rien dit encore.

—C'est qu'on est inquiet sur le compte de Monsieur. Il n'est pas rentré au château depuis ce matin."

Le paysan ouvrit la bouche, équarquilla les yeux et hochant la tête.

"Ah! dame écoutez donc, il avait l'air de dormir, mais il était peut-être mort... il faudrait aller voir.

—Où avez vous vu M. le comte? à quel endroit, au juste?

—Aux environs du pont qui va de chez lui au grand pré. Il était assis sur l'herbe, le dos appuyé contre un saule. Sa tête était penchée sur sa poitrine et j'ai vu des paperasses tout autour de lui, j'ai cru qu'il s'était endormi en les lisant.

—Oh! mon Dieu," s'écria la domestique. Et se tournant vers l'homme. "Venez au château avec moi."

Il hésita.

"C'est qu'il est bien tard.

—On vous paiera votre temps et votre peine... venez."

Elle l'entraina. Il résista.

"Non je n'y vais pas, car voyez-vous, à vous dire vrai, quoique je sois plus pauvre qu'un rat, ce n'est ni mon temps ni ma peine que je marchande...j'ai peur tout simplement d'être empiégé dans quelque affaire de justice. Si M. de Noirmont est mort, on m'appellera au tribunal pour témoigner... Les gens de loi ne plaisantent pas, il faut leur obéir et ils ne vous fournissent pas seulement de quoi faire la route à dos d'âne. Sans parler des journées qu'on perd... Merci, ajouta-t-il en faisant quelques pas en arrière. Madame la comtesse a assez de feignants dans sa maison pour ne pas avoir besoin de moi. Si vous êtes une bonne fille vous ne me mêlerez même point à tout ça. Service pour service, je vous ai dit où est votre monsieur; en remerciment, cachez que c'est par moi que vous l'avez su."

La femme de chambre n'en écouta pas davantage; elle rebroussa chemin et regagna le château en courant. La comtesse était à la fenêtre ouverte du salon. Elle attendait anxieuse, le retour de ses gens dont plusieurs déjà étaient revenus. Gardella était debout auprès d'elle.

"Eh bien?" crièrent ensemble les deux femmes.

A ce double cri d'interrogation, Antoinette et la marquise, qui causaient sur le canapé, se dressèrent et vinrent vers Madame de Noirmont. La femme de chambre refit le récit du paysan. Immédiatement la comtesse donna ordre aux domestiques de se rendre à l'endroit désigné.

Bien que tremblante et se soutenant à peine, elle voulut les suivre;Gardella y courut la première. Elle connaissait cet endroit pour s'y être assise cent fois avec Georges, et eut tout de suite le pressentiment d'un malheur. En raison de la fraicheur de la nuit, Madame Apettini et Antoinette convinrent d'attendre au salon le retour de la nocturne expédition.

On alluma des lanternes, malgré un de ces beaux clairs de lune du plein mois d'août. Gardella, trompée par les reflets de la lune et peut-être aussi aveuglée par son émotion, s'égara et n'arriva pas avant la comtesse et son personnel, bien que partie la première et allant plus vite. Le paysan n'avait pas menti. On trouva Georges à l'endroit dit et dans l'attitude indiquée. Une même exclamation de terreur partit des lèvres de la mère et de la fiancée. Toutes les deux se précipitèrent vers le jeune homme. Il ne répondit ni ne bougea. Un râle sourd et rauque sortait de sa poitrine. Les domestiques l'enlevèrent sur leurs bras, et, pendant qu'ils l'emportaient, la comtesse eût le sang-froid de ramasser les papiers épars autour de lui, qui n'était autres que des lettres et des photographies de Gardella qu'elle ne voulait pas livrer à la curiosité de ses gens.

Dès que la marquise et Antoinette aperçurent, à la lueur des lanternes, le funèbre cortège, elles accoururent au devant de la comtesse. Madame de Noirmont ne prit pas garde à elles et ne répondit que distraitement et d'un ton glacial à leurs questions, tant elle était absorbée par les soins à donner au malade; on le porta sur son lit.

"C'est une congestion affirma l'un des serviteurs. Il faudrait saigner monsieur, s'il n'est pas trop tard.

—Qu'on le saigne" ordonna la comtesse à travers ses larmes.

Personne; n'osa se charger de l'opération Madame de Noirmont avait déjà envoyé chercher le médecin à la ville, mais la vie de Georges dépendait d'une seconde. Il se mourait.

"Il y a Jean le rebouteux un mendiant, qui saigne les paysans et, s'y entend fort bien, dit quelqu'un.

—Qu'on le fasse venir! Ce Jean où habite-il?

—C'est un malheureux sans gite, Il couche dans les étables de la ferme où on le nourrit en échange des services qui rend."

Le mendiant fut amené et saigna Georges.

"Une heure de plus, et c'était un homme mort, déclara-t-il.

—Vous le sauverez, n'est-ce pas, fit Gardella en s'approchant à la dérobée."

Il regarda la jeune fille et murmura:

"La petite demoiselle qui me donne des sous."

Gardella lui prit la main et renouvela sa question. Il eut un mouvemet de doute.

"J'ai peur qu'il ne soit trop tard."

Par bonheur il n'était pas trop tard, et quand le médecin se présenta, à quatre heures du matin, Georges était sauvé, du moins de la congestion, mais non, hélas; d'une maladie dangereuse due à son séjour prolongé dans l'humidité des bords de la rivière. Dès les premiers symptôme du mal, le médecin ne s'y méprit prit point et reconnut tout de suite, aux spasmes et aux étouffements du malade, une angine couenneuse.

"Nous en viendrons à bout," dit-il à la comtesse pour la rassurer.

Sur la prière de Madame de Noirmont, il ne retourna pas chez lui et s'installa au château après avoir fait avertir sa famille par un des domestiques de la comtesse. Bien avait pris à celle-ci de le retenir. La maladie de Georges s'aggrava si rapidement que, dès le lendemain, le médecin dut, en conscience, avouer qu'il y avait du danger de l'approcher.

A Suivre